

LA PAIX THÉOLOGIQUE MANQUÉE À LOUVAIN EN 1685

Fait curieux, c'est à Bruxelles que naissent les essais pour réaliser la paix à l'université de Louvain. Celle-ci — Douai étant devenue française — est désormais la seule université des Pays-Bas. Elle est située dans le diocèse de Malines, dont l'archevêque habite au centre de la capitale, Bruxelles, dans la rue de l'Évêque.

L'archevêque, Alphonse de Berghes, prélat pacifique, prend l'initiative de réconcilier les deux partis en présence, d'un côté l'Université suspectée de jansénisme, et de l'autre la Société de Jésus, d'un molinisme provocant. Le prélat zéléteur semble aussitôt gagner à la cause le P. Libert De Pape, recteur des jésuites de Bruxelles. Néanmoins les essais bruxellois échoueront. Nous en ferons le récit.

Au cours des siècles, dans leurs "constitutions" et leurs "mandements", les papes et les évêques faisaient un fréquent usage de leur pouvoir doctrinal. Normalement ils enseignaient par leurs mandements; dans des cas plutôt exceptionnels, en cas d'erreurs graves, ils prononçaient une condamnation; en cas de dissensions théologiques trop retentissantes, ils recommandaient la paix, en imposant le silence sur la matière; à l'occasion d'une condamnation¹ ils interdisaient, même sévèrement, toute dispute, toute polémique, voire toute publication, et parfois même tout à la fois. Normalement les partis opposés qui exprimaient le désir de se réconcilier, pouvaient compter sur l'appui de l'autorité supérieure. C'était, entre autres, le cas en 1668-1669, lorsque les évêques de France, sur le désir de Louis XIV, préparaient la "paix de l'Église"². Il en était ainsi à Louvain³ en

¹ Ces faits appartiennent à l'histoire de l'Église en général ou à celle du jansénisme en particulier. Voir les auteurs. Quant à la paix des théologiens, je rappelle ici les mesures prises par Rome à l'occasion de la condamnation de Baius (1567), des *Congregationes de auxiliis*, au tournant des 16e-17e siècles, les condamnations de Jansénius (1643-1666). Voir les historiens pertinents.

² Pour une consultation rapide voir F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990, 134 et 1138.

³ Sources principales: G. Huygens, *Theses theologicae, id est articuli theologorum Lovaniensium exhibiti ... Archiepiscopo Mechliniensi, causa concordiae ineundae cum RR.PP. Societatis Jesu et aliis...*, Louvain, 12 julii 1685, 32 p. Id., *Theses theologicae adversus Anti-Theses*, Louvain, 1685, 12 p. Id., *Theses theologicae refutatoriae apologiae pro nuperis Anti-Thesibus*, Louvain 31 août 1685, Louvain, 1685, in-8°, 8 p. Ph. De Vos

1685, lors de cette "paix manquée".

Les circonstances

Depuis 1640, l'année qui marque le début du jansénisme et de l'antijansénisme, la Faculté de théologie de Louvain n'a plus connu aucune paix. Après que sous Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, les controverses dogmatiques ont été plus ou moins étouffées, les querelles au sujet de la morale laxiste et rigoriste, qui auraient dû cesser après les condamnations d'Alexandre VII (1665-1666) et d'Innocent XI (1679)⁴, se rallument. Aussitôt, plus venimeuses que jamais, les discussions reprennent au sujet de la pastorale, surtout concernant la pratique du confesseur au confessionnal; entre autres la controverse sur l'usage du secret de la confession, licite en certaines circonstances, fait du bruit. Le Saint-Siège intervient aussitôt en condamnant les thèses soutenues au Séminaire de Malines par François van der Vliedt, disciple du professeur Gommaire Huygens de Louvain⁵. Ce dernier, professeur très en vue, prétend seulement commenter les *Instructions aux confesseurs* de saint Charles Borromée. Sa *Methodus absolvendi et remittendi* (1673/74) veut amener les confesseurs à faire un usage fructueux de leur pouvoir de délier et de lier⁶. Ce livre est vigoureusement attaqué de divers côtés, surtout de la part des jésuites, les adversaires les plus combattifs de Huygens.

Le 28 août 1681 il sera même condamné par l'Inquisition espagnole⁷, mais le Saint-Office, qui a pris connaissance de son *Apologie*, ne veut pas aller si loin.

Le gouvernement espagnol, c'est-à-dire le roi Charles II à Madrid⁸, et ses gouverneurs généraux successifs à Bruxelles, le Conseil privé,

s.j., *Anti-Theses ad Theses theologicas seu articulos exhibitos ... per Gummarum Huygens*, Louvain, 1685, 21 p. Id., *Apologiae pro Anti-Thesibus ad Theses ... Gummari Huygens...*, Louvain, 1685, 15 p. Cf. C. Sommervogel, *Bibliothèque*, VIII, 915-916. Gabriel du Pac de Bellegarde, *Mémoires historiques touchant l'Université de Louvain et les Églises des Pays-Bas, surtout depuis 1680-1713*, ms. de l'O.B.C., (aux archives de l'État à Utrecht), t.I, chap. XXI: *Projet de conférence proposé par l'archevêque de Malines, entre les jésuites et les docteurs de Louvain*, f° 49-50. Les sources secondaires seront mentionnées occasionnellement.

⁴ Voir les différentes éditions de H. Denzinger, *Enchiridion*.

⁵ Voir le décret condamnatore du 18 novembre 1682 dans M. Steyaert, *Opuscula*, édition Louvain 1703, I, 355.

⁶ Voir *Dictionnaire de théologie catholique*, VII, 350-355.

⁷ Voir L. Ceyssens, *La seconde période du jansénisme*, II, Bruxelles, 1974, 352.

⁸ Voir une étude consacrée à l'attitude de la cour d'Espagne vis-à-vis du jansénisme, à paraître bientôt dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

prennent des mesures contre les "suspects" de Louvain, parmi lesquels le professeur Gommaire Huygens, l'auteur de la *Methodus*, est spécialement visé. Tandis que Madrid et Bruxelles poursuivent ces "suspects" et empêchent leur promotion, Rome les protège plutôt⁹. De là naît une violente controverse, surtout entre le Père Philippe De Vos, professeur chez les jésuites de Louvain et le professeur Huygens. Les Thèses et Anti-thèses se succèdent¹⁰, au grand scandale du public.

Alphonse de Berghes, archevêque de Malines (mais habitant Bruxelles), prélat pacifique, du tiers parti, tout en étant suspecté de favoriser le jansénisme, et ayant été dénoncé et même molesté pour cette raison¹¹, mais regrettant depuis longtemps ces dissensions théologiques et le scandale qui s'en est suivi, essaie d'arriver à un accommodement entre ses théologiens, surtout ceux de Louvain, où les deux partis, jésuite et universitaire, ne cessent de se quereller. Déjà en 1677 il avait fait des efforts en ce sens; et le pape Innocent XI et Ignace Dierstins, provincial des jésuites, l'en avaient félicité¹². Mais à cause de la députation louvaniste à Rome (1678-1679) et de son résultat¹³, ses efforts avaient lamentablement échoué. Les dissensions s'étaient même aggravées.

Pourtant en 1683, de Berghes, membre du Conseil d'État, engage celui-ci à intercéder chez le gouverneur général pour rétablir la concorde; il essuiera de nouveau un échec. Malgré tout, l'archevêque pacificateur ne se décourage pas et en novembre 1684, il entreprend une nouvelle tentative pour laquelle il cherche l'aide du recteur des jésuites bruxellois.

Pourtant celui-ci, Libert De Pape¹⁴, n'est pas professeur de théologie et ne semble pas non plus avoir jamais enseigné cette matière, mais pour de Berghes, c'est un homme de choix; il est le fils de Léon-Jean¹⁵, le "chef-président" ou premier ministre, cet homme puissant et autoritaire

⁹ Voir Ceyssens, *La seconde période*, passim.

¹⁰ C. Sommervogel, *Bibliothèque*, VIII, 910-917, où sont mentionnés les écrits de part et d'autre.

¹¹ L. Ceyssens, *La citation à Rome d'Alphonse de Berghes, archevêque de Malines (1679-1680)*, dans Id., *Jansenistica, Studiën*, II, 128-192.

¹² Cf. J. Berthier, *Innocentii PP. XI epistolae ad principes*, I, Rome, 1890, 389. Le P. Dierstins avait répondu, de Louvain, le 31 janvier 1677: "... Gaudeo Illustrissimam Suam Gratiam persistere in cogitatione convocandi utramque partem dissidentium. Cum omni respectu admitto, quod ad nos attinet, oblatum congressum ..."; cf. G. Huygens, *Theses theologicae adversus Anti-Theses*, 20 août 1685, conclusio quinta.

¹³ L. Ceyssens, *De Leuvense deputatie te Rome (1677-1679)*, in Id., *Jansenistica, Studiën*, I, 170-253.

¹⁴ Il fut souvent recteur, en divers lieux; provincial de 1700 à 1704. A. Poncelet, *Nécrologe des jésuites de la province Flandro-Belge*, Wetteren, 1931, 140; Sommervogel, *Bibliothèque*, VI, 178.

¹⁵ Voir *Biographie nationale*, V, 612-615.

qui domine les gouverneurs généraux successifs et les Conseils; qui, de plus, est très royaliste sinon gallican et entend étendre le pouvoir royal et la compétence des Conseils même sur l'université indépendante de Louvain.

Ce recteur pourrait donc intervenir auprès de son père prépotent, du gouverneur-général docile, des Conseils et surtout auprès de ses confrères qui font la lutte à Louvain.

En novembre 1684 l'archevêque s'adresse donc à ce recteur. Du Pac écrit:

"... M. de Berghes était bien assuré des dispositions pacifiques des théologiens de Louvain, mais il ne l'était pas également de celles des jésuites; il en fit néanmoins la proposition au P. de Pape, recteur du Collège de Bruxelles, en novembre 1684 ... Le jésuite parut y acquiescer de toute la plénitude du coeur, et déclara même qu'il allait faire réciter dans son collège un *Veni Creator* pour demander à Dieu de répandre sa bénédiction sur un si bon dessein..."¹⁶.

Tandis que de Berghes espère que De Pape prendra contact avec ses confrères de Louvain, il se met lui-même en relation avec les professeurs séculiers de Louvain, du moins avec les plus remuants d'entre eux, Gommaire Huygens et ses collègues "suspects" et "exclus". Les négociations pourront commencer.

La première entrevue (27 février 1685)

Le 27 février, à 9 heures du matin, au palais épiscopal, devant l'archevêque, se rencontrent d'un côté le P. De Pape, de l'autre le professeur Gommaire Huygens pour faire un premier pas vers la paix théologique. D'après Huygens, ils conviennent d'un plan d'action, que chacun s'engage à respecter. Chaque parti engagé dressera une liste des points doctrinaux qui lui déplaisent chez le parti adverse. Ils se

¹⁶ Dupac, I, 51-52. Sur cette première entrevue entre l'archevêque et le recteur, nous ne sommes pas très bien renseignés. Le P. De Pape admet qu'il a été invité par l'archevêque; "eumdem subiecisse mihi stimulos plures ut partes inter sese dissidentes perducerem ad conferentiam aliquam, cuius scopus esset pax et concordia in controversiis theologicis concernentibus fidem et mores, quibus miserius in dies affligitur Belgium nostrum. Adlaboravi serio, fateor, ad conferentiam hanc, ut funditus extirparentur scandala quae reclusis academiarum et scholarum repagulis, ad ipsa multorum pulpita et sermones quotidianos, tam publicos quam privatos, prorumpunt passim, neque solum catholicis mentibus offendicula affricant, verum etiam haereticis, quibus circumcingimur undequaque ... et quamquam dubius de candore doctorum Lovaniensium quibus cum congregandum erat ... certus tamen de sincero desiderio meo ..."; De Vos, *Anti-Theses*, praefatio. Ce doute initial, l'archevêque l'eut pareillement à l'égard des jésuites; Du Pac l'affirme, et de Berghes lui-même l'avouera; cf. infra.

communiqueront cette liste. De part et d'autre on y répliquera par écrit, jusqu'à quatre fois au maximum; après cela, il y aura une discussion orale en vue d'un accord final. Si on n'y aboutit pas, les actes des pourparlers seront envoyés au Saint-Siège pour obtenir une décision pontificale. Il s'agit donc, au moins d'après Huygens, d'une réelle "convention"¹⁷.

Le P. De Pape est affirmatif. Lorsque dans la matinée du 27 février il a rencontré chez l'archevêque le professeur Huygens en vue d'une pacification, il y a consenti avec plaisir, mais il n'y a nullement été question de la manière de procéder. Il est vrai, Huygens avait laissé tomber qu'avant de parvenir à une paix, il entrevoyait de graves difficultés, à quoi De Pape avait répondu qu'il n'en voyait pas si ce n'est que les partis pourraient exiger des préliminaires en vue de parvenir à une paix vraiment durable et efficace. Ni Huygens, ni l'archevêque n'auraient réagi sur cette remarque. Après avoir échangé des signes de bienveillance, le recteur avait quitté le palais archiépiscopal, et le jour même il avait noté ces détails dans son journal.

Qui des deux témoins dit l'entière vérité? En tout cas, chacun d'eux, d'après ce qu'il croit convenu entre eux, se met au travail.

À Louvain, Huygens prend contact avec ses collègues, les "suspects", les "exclus". Avec leur accord, et probablement avec leur aide, il rédige la liste des points en litige qui feront l'objet des futures négociations. Il y consacre plusieurs semaines. Finalement, le 23 mars, il met sa signature sous la liste avec quatre collègues de Louvain, et plus tard même avec deux "suspects" de Malines.

Cette liste des thèmes louvanistes, Huygens les imprimera dans sa Thèse du 12 juillet 1685. En voici au moins les grandes lignes:

I. *Dieu cause efficiente des bonnes oeuvres:*

- a. La grâce du Christ; six points particuliers;
- b. La liberté; douze points;

II. *Dieu cause exemplaire, règle des moeurs:*

¹⁷ Dans l'introduction de sa thèse du 20 août 1685, Huygens emploie même le terme *contract*: "Contractus ... ita sonat: pars utraque scripto tradet Illmo ... Archiepiscopo illas suas sentencias quas a parte altera novit impugnari, quae deinde per Illum Dominum alteri parti communicabuntur, eo fine ut haec contra replicet; postmodum pars utraque in defensionem suarum sententiarum duplicet et postea, si opus, procedatur ad quadruplicam, et denique ad collationem verbalem. Quibus omnibus peractis, si ad concordiam nondum fuerit ventum, missis actis ad S. Sedem, ultima illinc decisio expectanda erit. *Additum fuit*: utrique parti licitum fore interrogare alteram de articulis non expressis, num eas teneat; sique pars interrogata articulos petitos a se teneri responderit, ei incumbet eosdem cum aliis scripto traditis sustinere et defendere. Si vero responderit illos a se non teneri, nulla super istis articulis poterit quaestio aut molestia".

- a. L'ignorance; onze points¹⁸;
- b. La probabilité; douze points;

III. Dieu cause finale:

Article unique: le précepte de la charité; 18 points;

IV. L'administration du sacrement de la pénitence:

Article unique: l'absolution à la confession; quatre points;

"Ita sentimus, salvo tamen iudicio superiorum nostrorum, ac praecipue Sedis apostolicae, cuius iudicio articulos nostros perlubenter submittimus, in quibus coram praedicto ... Reverendissimo Domino convenire non potuerimus. Datum Lovanii die 23 martii 1685; (signé) Franciscus van Vianen, Gummarus Huygens, Bartholomeus Pasmans, Joannes Libertus Hennebel. Signarunt etiam Mechliniae Joannes Lacman S.T.D. et Franciscus vander Vliedt S.T.L.

Ces signataires veulent-ils personnellement participer aux futures négociations? Font-ils confiance à leur négociateur Huygens et ratifieront-ils seulement les conventions qu'il conclut? En tout cas, comme telle, la Faculté de théologie de Louvain n'a nullement été mêlée à l'entreprise. La liste des articles est recopiée plusieurs fois pour être distribuée, entre autres à l'archevêque, au P. De Pape, au gouverneur général, à l'inter-nonce.

De son côté, le P. De Pape ne s'est pas reposé après l'entrevue du 27 février. *Studio quo potui et amore concordiae singulari*, il s'est mis à la besogne. Il en a référé à son provincial Gilles Estrix¹⁹, un homme de valeur, antijanséniste ardent de longue date, de qui il reçoit bientôt — la date exacte manque — une espèce de délégation officielle, même assez solennelle:

"... Vu la pleine confiance que j'ai en vous et en votre doctrine, je vous charge de vous choisir un compagnon, et de partager avec lui à ces conférences de paix, d'y proposer et d'y conclure, et je tiendrai pour valable tout ce que vous agirez dans cette négociation"²⁰.

Chose curieuse, le provincial ne désigne aucun de ses professeurs

¹⁸ L'ignorance, obstacle à la responsabilité et excuse du péché, jouait dans les polémiques. Voir par exemple à Rome, Bibliotheca Angelica, fonds antico, Ms 897, une controverse très proluxe sur l'ignorance entre Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, et Jean de Brier, recteur des jésuites à Tournai.

¹⁹ L. Ceyssens, *L'influence de Gilles Estrix sur l'origine de la députation louvaniste à Rome (1677-1679)*, dans *Gregorianum* 30 (1949), 130-157; cf. *Jansenistica minora*, I, fasc. 4; C. Sommervogel, *Bibliothèque*, III, 466-474; L. Ceyssens, *Les religieux belges à Rome et le jansénisme*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 48-49 (1978-1979), 291.

²⁰ De Vos, *Anti-These*, 7-8; 13.

de Louvain pour dresser la liste des points litigieux qui, de la part des jésuites, feront l'objet des futures négociations.

Plus curieux encore, et qui n'a nullement été prévu lors de la première rencontre, le P. De Pape ne s'adresse pas seulement à son propre provincial, mais aussi à celui des franciscains, en vue de mêler ceux-ci à l'accommodement.

En effet, les franciscains se battent dans les rangs des jésuites, mais en simples soldats. En 1678 ils ont même collaboré à la création de la Société secrète pour la lutte contre le jansénisme, et y ont joué leur rôle. Mais si le P. De Pape mêle à la pacification les franciscains qui n'y ont pas été invités, pourquoi ne s'adresse-t-il pas aussi à d'autres religieux surtout aux carmes déchaussés, qui eux aussi combattent vaillamment le jansénisme et ont collaboré à la Société secrète²¹, qui trouva même un commissaire très actif à Rome en la personne du P. Séraphin de Jésus-Marie. En 1679 le P. Jacques de la Passion avait publié un opuscule fort agressif: *Aliquot propositiones novissimorum casuistarum in materia poenitentiae*²², qui dénonce 347 propositions jansénistes, avec cette note finale éloquente: "Sat pro hac vice". Certes, depuis peu, les carmes et les jésuites ne se courtisent plus à cause du dernier volume des *Acta Sanctorum* qui a présenté Simon Stock, le fondateur des carmes, sous un jour peu favorable. Mais malgré tout, - les jésuites le savaient - aucune paix n'était réalisable sans l'intervention des carmes, si obstinément antijansénistes!

Cependant, sans les carmes, mais avec les trois lecteurs franciscains, Jacques van den Eynde, Regnier Payez, Gaspar van Paesschen²³, le P. De Vos S.J., Louvaniste comme eux, composera vers le début d'avril 1685 leurs drôles d'"articles doctrinaux" qui devront être discutés dans les futures négociations; le P. De Vos en donne le texte dans ses *Anti-Theses*.

En voici le résumé:

²¹ L. Ceyssens, *Een geheim genootschap ter bestrijding van het jansenisme in België*, in Id., *Jansenistica. Studiën*, I, Malines, 1950, 343-397. Le P. François Cauwe, O.F.M., écrivain, auteur d'un ouvrage de spiritualité très connu (*De pelerinagie van het kindje Jezus*, Gent, 1673) avait, sous le pseudonyme de François Raymakers, engagé une polémique avec Huygens; les Pères Patrick Duffy et François Porter, franciscains irlandais de Louvain, se démenaient à Rome, chacun de son côté, au service de la Congrégation secrète, pour y faire condamner un très grand nombre de propositions jansénistes de Louvain. Duffy en dénonça 345, Porter 105; des premières Rome ne s'est jamais occupée; des secondes elle en condamnera 31 en 1690, sous Clément VIII, cf. note 24.

²² L. Willaert, *Bibliotheca Janseniana Belgica*, Bruxelles, 1949-1951, n° 4002. Le grand acteur des carmes, à Rome, fut le P. Séraphin. Voir L. Ceyssens, *De carmelitarum Belgicorum actione antijanseniana*, in *Analecta Ordinis Carmelitarum*, 17 (1952) 3-120.

²³ Ces noms reviennent dans Dalmatius van Heel, *Theologische en philosophische Theses*, Den Haag, 1931.

1° Dans les futures négociations on omettra les propositions qu'au nom du roi d'Espagne, le P. Duffy²⁴ a dénoncées à Rome et dont le Saint-Office a déjà commencé l'examen;

2° Si Huygens négocie un accord au nom d'autres docteurs de Louvain, il devra produire leur autorisation;

3° Pour attester leur soumission au Saint-Siège, juge en dernier ressort, les partis signeront d'abord un formulaire, à savoir celui d'Alexandre VII, mais avec cet ajout: "Uti et generaliter damno et rejicio quidquid Sedes apostolica vel Congregatio generalis S. Romanae et universalis Inquisitionis occasione earundem vel similium controversiarum damnavit, prohibuit etc., idque eo sensu et modo quibus S. Sedes vel dicta Congregatio prohibuit et damnavit. Atque haec omnia supradicta ita juro, sic ...";

4° Huygens doit d'abord répondre au professeur Nicolas Du Bois qui, depuis six mois, dans ses cours et ses écrits, lui demande de s'expliquer sur sa doctrine relative à l'usage du secret de la confession. Son silence prolongé ne présage rien de bon pour ce qui est d'une réconciliation future.

En réalité il ne s'agit pas ici d'"articles" doctrinaux à discuter dans les futures négociations comme il avait été demandé lors de l'entrevue du 27 février et qu'on attendait depuis lors, mais de réelles *conditions sine qua non*, à remplir préalablement à toute négociation; conditions qui n'ont pas été prévues et qui sont très difficiles à remplir pour différentes raisons²⁵.

Quant à la première condition relative à Duffy, qui de ceux qui les connaissaient ne douterait de l'authenticité de ses très nombreuses propositions, qui, d'ailleurs, furent négligées à Rome? Leur authenticité n'a jamais été examinée, mais ne devait pas dépasser celle des 31 propositions condamnées, laquelle a été examinée et trouvée fort déficiente²⁶.

Quant à la seconde condition, n'avait-il pas été convenu que Huygens entamerait des discussions avec le P. De Pape? Ses "articles" n'avaient-ils pas été signés par ses collègues "suspects"?

²⁴ J'ai publié beaucoup sur ce franciscain extraordinaire; cf. *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, XIV, 1003-1004.

²⁵ Voir les réponses orales de Huygens, lors de la rencontre du 27 avril 1685, dans De Vos, *Anti-Theses*; cf. *infra*.

²⁶ Voir C. Sylvano Pera, *Historical notes concerning ten of the thirty-one rigoristic propositions condemned by Alexander VIII*, dans *Franciscan Studies*, 20 (1960) 1-130; L. Ceyssens, *La vingt-quatrième des trente et une propositions jansénistes condamnées à Rome en 1690*, dans *Antonianum*, 32 (1957) 47-70; Id., *Les I^{re}, II^{re}, III^{re} et XIX^{re} des propositions condamnées en 1690*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 50 (1968) 33-66.

Quant à la troisième condition, elle était offensante, mettant en doute la bonne foi des Louvanistes, qui pourtant avaient déjà prêté leur serment académique approuvé par le pape. De plus elle soulevait le problème désormais insoluble du formulaire et du "fait". Surtout les ajouts malinois rendaient ce serment spécial absolument inacceptable²⁷. Quant à donner satisfaction à Nicolas Dubois²⁸, ce docteur improvisé, bouffon et bavard, méritait-il une réponse? Tout le monde le connaissait pour son incapacité et sa passion. En somme, ces conditions préalables ne constituaient-elles pas un rejet camouflé de tout essai de pacification?

Vers l'échec

Les préparatifs terminés, les négociations peuvent commencer. Le 3 avril Huygens, accompagné de Hennebel, son collègue et ami, se rend à Malines où l'archevêque réside temporairement. Ils apportent les copies de leurs "articles" que, pour commencer, ils font signer par les théologiens malinois, "suspects" et "exclus" comme eux. Ils communiquent à de Berghes l'exemplaire destiné au P. De Pape, qui, à leur regret et déception, n'a encore rien présenté. Le même soir ils continuent leur voyage vers Bruxelles, où ils confient un exemplaire de leurs articles au gouverneur général Grana (qui mourra deux mois plus tard, le 19 juin) et à l'Inter-nonce Tanara, qui tous deux pourront en avertir leurs maîtres, le roi et le pape, et peut-être les réjouir.

Ils annoncent aussi au P. De Pape, qu'ils ont remis leurs articles à l'archevêque qui attend encore ses articles à lui. Ils apprennent que l'archevêque, s'il n'avait pas été absent, aurait déjà reçu ceux "des réguliers". En effet, puisque de Berghes tardait à Malines, De Pape s'y était rendu le 9 avril, mais à son arrivée à Malines, l'archevêque venait de retourner à Bruxelles, ayant averti par lettre le P. Recteur qu'il lui remettrait les "articles" des Louvanistes dès qu'il présenterait les siens.

Le 11, dans sa réponse, De Pape avertit l'archevêque de son voyage inutile et promet de lui remettre "nos articles" à la première occasion. Le 16, lundi de la Semaine sainte, dans l'après-midi, le recteur apprend que l'archevêque est de retour, mais lorsque, le soir, il se présente à l'archevêché, il ne peut être reçu, le prélat étant indisposé. Il remet donc

²⁷ Dans sa lettre du 1^{er} août à Du Vaucel, Arnauld (II, 546-547) se lance dans une diatribe contre l'exigence de ce formulaire spécial.

²⁸ L. Ceyssens, *La promotion de Nicolas Du Bois à la chaire d'Écriture sainte (1654)*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 34 (1692), 489-553; cf. *Jansenistica minora*, VIII, fac. 65.

son pli au chanoine A. Desclin, aumônier général de l'armée. Celui-ci, ayant pris connaissance du contenu, et ayant constaté qu'il ne s'agissait pas d'articles doctrinaux, mais de conditions préalables, prie le recteur de les reprendre; mais sur les instances de celui-ci, il les accepte quand même pour les remettre à l'archevêque.

Les "conditions" parviennent effectivement entre les mains de l'archevêque, qui ne devait pas en être moins mécontent que l'aumônier général.

Le 24, il avertit De Pape d'avoir communiqué "les conditions" au professeur Huygens qu'il attend instamment pour en commencer la discussion.

En effet, le 26 avril, vers neuf heures et demie du matin, De Pape est averti par Louis Dominique Malo, secrétaire à l'archevêché, que les Louvanistes y sont arrivés et qu'on l'y attend aussi vite que possible²⁹.

L'échec

Le recteur, qui le 27 février s'était présenté seul, se fait accompagner de son confrère Maximilien Le Dent³⁰, autrefois à Louvain professeur très 'attrionniste'. Vers 10 heures, ils se trouvent rue de l'Évêché, et sont introduits dans la bibliothèque, salle spacieuse, tranquille, propice à une session prolongée.

Bientôt ils se trouvent en face des professeurs Huygens, Pasmans et le fameux juriste Van Espen, qui cependant disparaît aussitôt. Prenant la direction, De Berghes salue les personnes présentes, surtout le P. De Pape, qui a reçu pleins pouvoirs de la part de son provincial en vue d'aboutir à un accord selon la convention du 27 février. Il lui remet les articles des Louvanistes.

De Pape refuse de les accepter, malgré l'insistance de l'archevêque, car s'il dispose de pleins pouvoirs de la part de son provincial, il n'en a pas reçu de la part de celui des franciscains; de plus, le 27 février, il n'y a eu aucune convention réelle; si les jésuites et les franciscains n'ont pas encore présenté leurs articles doctrinaux, ils ont leurs "conditions" qui préalablement à toute discussion devront être remplies. Le professeur Huygens s'y prend oralement. Ne pouvant arrêter son éloquence, les jésuites n'écoutent guère. Il leur faut une réponse écrite, ferme, indiscutable, valable pour l'avenir.

Les jésuites ne faisant aucune concession et les Louvanistes ne pou-

²⁹ Voir les *Anti-Thèses* du P. De Vos, aussi pour les détails suivants.

³⁰ C. Sommervogel, *Bibliothèque*, II, 1930-1931.

vant fournir sur le champ une réponse écrite, signée par leurs collègues, la première session est sans issue. Ce sera aussi la dernière.

De Berghes ne peut cacher son désappointement. Par deux fois il répète sa conclusion: les jésuites ne veulent pas la paix. On le lui avait bien prédit³¹. "Inconciliés", inconciliables les partis se séparent, prêts à se combattre plus que jamais.

Après l'échec

Depuis l'archevêché, la déception et la désillusion se répandent. À Louvain elles semblent même avoir affecté le trop fameux Nicolas Du Bois, ce faux chef de la Congrégation secrète pour combattre le jansénisme, car au mois de mai encore, comme s'il n'était pas au courant, il aborde Jean van Neercassel, vicaire apostolique de Hollande, de passage à l'Université, pour lui communiquer sa joie de la future pacification³².

À Rome aussi, on apprend l'échec avec regret. En effet, dans son premier enthousiasme, l'archevêque avait averti son agent romain, François Valentini, de son heureuse initiative, avec l'intention de la faire apprécier par la curie. L'internonce aussi avait écrit à ce sujet, de sorte que la nouvelle s'était répandue dans la Ville éternelle.

Le 19 mai 1685, Louis de Vaucel, agent janséniste, grand épistolier, écrit à Neercassel:

"On a su ici la proposition que les jésuites de Flandres avaient fait de s'accorder sur le fond de la doctrine; que l'internonce en avait écrit. Mais comment ces Pères pouvaient-ils avoir cette pensée, à moins qu'ils ne voulussent renoncer à leur grâce molinienne, à la probabilité et à tant d'autres maximes de la morale relâchée que Messieurs de Louvain font profession de condamner ..." ³³.

³¹ "Denique, post iteratam et frustraneam oblationem scripti toties memorati, cum ad egressum iam staremus parati, dixit Dominus Archiepiscopus: prophetam fuisse illum qui sibi Mechliniae vaticinatus fuerat: Patres Societatis inventuros modum quo declinarent conferentiam de doctrina. Cui reponsum fuit, et Lovanii et Bruxellis vaticinatos esse plures, per recusationem aliquam illos de universitate interturbaturos conferentiam hanc ..."; De Vos, *Anti-Theses*.

³² Utrecht, OBC, Inv. 511; Neercassel à A. de Sclessin, 26 mai 1635: "Dum Lovanii fui, me convenit Dominus de Bois, ostendens se pertaesum contentionum, et cupere inire amicum foedus illis cum eximiis viris quos contra variis in negotiis contendit. Eximio Vianen indicavi quid illo ex viro audierim".

³³ Utrecht, OBC, Inv. 121, f° 4007.

Le même jour Valentini avait répondu à De Berghes:

"... J'ai participé à quelques-uns de nos Messieurs l'accommodement que V.S.I. espère de pouvoir s'en suivre à l'égard des points controversés entre les théologiens, et cette nouvelle leur a été fort agréable, et (ils) souhaitent que ce traité préliminaire se termine et conclue avec un bon succès; partant ils L'exhortent à perfectionner ce qu'Elle a commencé, avec assurance qu'ils L'assisteront en cela s'il en sera besoin. M. l'abbé Casoni³⁴, qui a donné la connaissance de cette disposition à Sa Sainteté en est extrêmement joyeux, et m'a dit de L'assurer de ses profonds respects; il apprendra volontiers quand l'autre parti aura encore mis entre ses mains le papier contenant leurs opinions et lorsque l'échange en aura été fait ..."³⁵.

Vers le 26 mai, sur l'ordre du pape, le cardinal secrétaire d'État, Cibo, passe au Saint-Office les papiers relatifs à l'accommodement de Louvain³⁶.

Valentini, Rome 23 juin, à De Berghes:

"... Je suis extrêmement déplaisant d'apprendre que le règlement (pacification) qu'on espérait devoir conclure entre les théologiens soit allé en fumée. Cette Cour en avait conçu quelque espérance et [était] assez disposée à croire que les Pères Jésuites ont empêché de leur côté cet ouvrage, ne voulant pas que ce diocèse soit en paix, pour faire éclater d'autant plus leur doctrine ..."³⁷.

Valentini qui ne peut obtenir le récit des négociations, lui demande, le 7 juillet, de lui envoyer au moins une copie de la thèse qui se prépare à Louvain³⁸.

Les polémiques finales ultérieures

Apparemment après avoir hésité longuement (d'avril à juillet) le professeur Huygens, qui se sent berné, fait défendre en plein été, à la fin de l'année scolaire, cette thèse qui a été une des principales sources de notre récit:

Theses theologiae id est articuli theologorum Lovaniensium exhibiti Illustrissimo ac Reverendissimo Domino Archiepiscopo Mechliniensi causa

³⁴ Il s'agit de Laurent Casoni, plus tard assesseur du Saint-Office et cardinal, qui, homme du tiers parti, mais tenu pour janséniste, joua un grand rôle à Rome; cf. *Dizionario biografico degli Italiani*, XXI, 407-415; P.J.A.N. Rietbergen, *Tussen centrum en periferie, tussen systeem en leer? Lorenzo Casoni (1645-1720) en de Hollandse zending*, dans *Archief voor de geschiedenis van de katholieke kerk in Nederland*, 25 (1983) 181-202.

³⁵ Archives de l'Archevêché de Malines n° 1858, correspondance Valentini, III, 12.

³⁶ Vatican, Archives de la Nonciature de Flandre, 147, f° 221.

³⁷ *Correspondance Valentini*, III, 121.

³⁸ *Ibid.*, III, 122.

Concordiae ineundae cum RR.PP. Societatis Jesu et aliis, quas praeside ... Gummaro Huygens ... defendet Joannes Beauver, Gemblacensis, in collegio Adriani VI ... die 12 julii 1685, Louvain, Guillaume Streyckwant, 1685, in-8°, 12 pages non numérotées.

D'après l'énoncé de son titre, la Thèse reproduit les articles doctrinaux en litige de la part des Louvanistes, mais dans une préface (de quatre pages) elle retrace l'histoire de la paix manquée, selon les vues de Huygens. Celui-ci cherche-t-il à rouvrir les négociations, ou veut-il les enterrer sous une épitaphe à son avantage?

Quoi qu'il en soit, cette thèse aurait dû intéresser le public louvaniste; pourtant nous ne disposons d'aucun renseignement sur le déroulement de la soutenance³⁹. Les jésuites et les frères mineurs y ont-ils assisté? ont-ils formulé des objections? La thèse ne devait certainement pas leur plaire. Aussi, bientôt après, à une date non précisée, mais encore en juillet, le P. De Vôs y a-t-il répondu:

Anti-theses ad Theses seu articulos exhibitos ... causa praetensae concordiae ineundae ... defendet P. Goswinus Van Geffen eiusdem societatis, exercitio hebdomadario Lovanii apud PP. Societatis Jesu, Louvain, Jérôme Gossin, 1685, in-4°, 21 p.

Cette Anti-thèse conteste surtout les allégations historiques de Huygens et reproduit maints documents et attestations du P. De Pape. Nous y avons puisé beaucoup pour notre récit et nous n'allons pas y revenir. Mais il y a des auteurs de l'époque qui y sont revenus, par exemple Antoine Arnauld qui, le 1^{er} août, écrit de Bruxelles à Du Vaucel, son correspondant romain:

"Le P. De Vôs, jésuite, a fait une thèse (contre celle de M. Huygens que je vous ai envoyée ...) la plus insolente et la plus maligne qui se puisse concevoir. Il a l'impudence entre autres choses de dire que le pape a été satisfait de ce que l'Université de Louvain a fait sur la condamnation des Cinq propositions, mais que les réguliers n'en sont pas satisfaits. Et qu'ainsi ils sont en droit de leur demander, par leurs préliminaires, qu'ils s'expliquassent davantage et qu'ils signassent le formulaire auquel ils ajoutent diverses choses, qu'ils prétendent qu'ils doivent jurer avant qu'ils puissent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela se souffre à Rome, on sera obligé de croire qu'on y est bien lâche contre ceux qui ont une grande cabale, et qu'on n'y aime guère la paix de l'Église ni son bien"⁴⁰.

³⁹ La lettre annuelle 1685 du provincial des jésuites de la province Flandro-belge; cf. A. Gaillard, *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus*; elle aurait pu nous renseigner, mais elle manque. Merci à M. Eddy Put de ses recherches quoique vaines.

⁴⁰ A. Arnauld, *Oeuvres complètes*, II, 524.

De fait, Rome s'offensa en premier lieu de la thèse de Huygens qui avait paru d'abord. Elle fut censurée aussitôt, le 8 août déjà. En l'apprenant à Bruxelles, Arnauld eut une violente réaction. Le 14 septembre, il écrivit à Du Vaucel à Rome:

"Ce que vous nous mandez avoir vu aux portes de S. Pierre, m'a glacé le coeur. Dieu le pardonne aux auteurs d'un si grand scandale et qui peut avoir de si terribles suites ... C'est uniquement pour n'avoir pas voulu se déclarer contre les quatres articles du Clergé de France"⁴¹.

Néanmoins Valentini annonce le 18 août à de Berghes:

"... Je travaille incessamment pour faire disposer Sa Sainteté à enjoindre aux jésuites de passer outre à la conférence qui se devait faire entre eux et les théologiens séculiers ... vu que c'est l'unique moyen pour y établir le repos et la paix ..."⁴².

Apparemment Du Vaucel travaille dans le même sens à Rome, car le même 18 août, il annonce à Neercassel d'avoir donné au P. Joseph Sabbatini, augustin, membre du Saint-Office, les thèses de Huygens du 2 juillet qui les trouve très belles, mais il ajoute "étant si précises et si courtes, je crains qu'elles ne donnent prétexte à leurs adversaires de remuer, et qu'elles lèvent contre eux quelques nouvelles brouilleries ..."⁴³.

Le 1^{er} septembre, Du Vaucel communique à Neercassel:

"Les thèses de Huygens viennent d'être censurées. Nous nous efforçons de faire condamner également celles du P. De Vos. Priez entre-temps les professeurs Huygens et Vianen de se tenir tranquils jusqu'à la mauvaise opinion ne se soit dissipée"⁴⁴.

De fait, le 5 septembre parut à Rome la censure des *Anti-thèses* du P. De Vos; elle est mentionnée dans l'ancien *Index librorum prohibitorum*, 1681-1704, p. 307, tandis que celle de Huygens n'y figure pas.

Le 15 septembre 1685, Du Vaucel envoie le décret contre le P. De Vos, avec cette note: "... Le Saint Père y était d'abord contraire à cause de son mécontentement qu'il a toujours de MM. de Louvain (à cause de leur attitude dans l'affaire de la Déclaration du Clergé de France), mais on l'y a engagé en lui représentant que c'était le seul moyen d'empêcher qu'on ne s'échauffe de plus en plus".

De fait, de part et d'autre les thèses et les Apologies⁴⁵ vont se multiplier, mais étant trop polémiques, elles n'attirent pas l'attention ni ne

⁴¹ *Ibid.*, II, 560.

⁴² Valentini, III, 1 29.

⁴³ OBC, Inv. 121, f° 4919.

⁴⁴ OBC, Inv. 121, f° 1921.

⁴⁵ Sommervogel, *Bibliothèque*, VIII, 916-917.

provoquent de condamnation.

Le 15 septembre Valentini fait savoir à de Berghes:

"Je diffèrai de faire savoir ... que la thèse des docteurs de Louvain ait été défendue par la Congrégation du Saint-Office jusqu'à l'Antithèse des jésuites eût été encore défendue, pour savoir lui envoyer toutes les deux (censures) ensemble, comme Elle pourra le remarquer par les deux exemplaires ci-joints. Il est encore à craindre que l'ajustement qu'on espérait par-delà sur les points controversés ... ne soit jamais effectué. Je ne sais comment l'une et l'autre partie recevra la nouvelle ..."⁴⁶.

De son côté, le 22 septembre, le Conseil privé interdit aux deux partis de publier les décrets romains avant que, selon le droit, ils n'aient été soumis à son placet ou visa, de sorte que Rome craint une reprise de l'ancien conflit sur la promulgation des décisions romaines, et que l'internonce soupçonne l'archevêque de Berghes de ne pas vouloir publier la condamnation de son ami Huygens⁴⁷.

Sont-ils vraiment bienheureux les pacifiques et seront-ils appelés "enfants de Dieu" (Mt 5,9)?

Sint-Truiden

Lucien CEYSSENS

⁴⁶ Valentini, III, 135.

⁴⁷ Voir la Nunziatura di Fiandra, correspondances des mois de novembre et de décembre 1685; registres 147 et 75. Le 6 octobre 1685, Valentini avait averti l'archevêque: Par les censures de Huygens et de De Vos, Votre Seigneurie "pourra remarquer les sentiments de ces Messieurs [romains], touchant ladite conférence, et pour ce, Elle fera très prudemment de s'excuser et [de] désister de cette affaire, et [j'] ai de la joie d'apprendre par ses dernières qu'Elle y est tout à fait disposée, car comme elle observe fort bien, Elle ne peut s'attirer que de l'inimitié des deux côtés, outre que la chose ne pourrait pas être trop agréable à cette cour qui n'incline point à décider es temps présents les questions dont il se traite, selon ce qui s'en publie ici, à cause de la diversité des opinions, outre que les quelques-uns des docteurs séculiers, notamment ceux de Louvain qui ont été à Rome [en 1678-1679], ne sont pas en bonne estime, selon ce que m'en a dit un grand cardinal [Cibo], qui n'approuva pas leur conduite et [pour] avoir trompé feu M. Favoriti pour avoir été trop facile à leur ajouter foi ..."; Valentini, III, 148. Il faut noter que les relations Rome-Louvain s'empiraient justement alors à cause de l'affaire De Witte et la Déclaration du clergé; cf. L. Ceyssens, *L'Université de Louvain et la Déclaration*, 287-300. Le problème de Louvain fut le suivant: Rome exigeait des professeurs de théologie qu'ils s'opposent à cette Déclaration, ce qu'ils firent volontiers. Mais Rome voulut davantage: l'affirmation que la Faculté de théologie avait toujours tenu une doctrine contraire. Or cela leur était impossible, vu que leur principal représentant, Adrien Florensz, plus tard pape Adrien VI, avait publié un avis contraire, avis qui, sans provoquer de réaction, avait été republié pendant le bref pontificat, au su de tout le monde. De là l'hésitation des Louvanistes et le mécontentement de Rome. Il paraîtra bientôt, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, une étude sur Adrien Florensz (pape Adrien VI) et la disgrâce de Rome en 1682.